



COMPTE RENDU REUNION JEUDI 09 MARS 2017 – 18 H 30

1. Accueil de la présidente
2. Présents : Jeanine Rizza – Marguerite Trenti – Jean-Claude Tramesel – Annette Tramesel – Jean-François Couval – Genevière Couval – Marie Baudouin – Colette Fallot – Nadine Bailly – Ludovic Brice – Stéphanie Quérel – Luc Calley – Hervé Collot – Olivier Mottier – Évelyne Claudel – Lydie Antoine
3. Excusés : Ghyslaine Larere – Stéphanie Terrier – Stéphanie Durand – Patrick Durupt – Nathalie et Francis Thiébaud – Patricia et Philippe Ogier – Jocelyne et Jean-François Dévoille – Michel Ménigoz – Pierre Yves Léger – Nadine Bathelot – Annie Glaudeix – Marie-Claude Robert

4. PARCOURS DU COEUR

Date : samedi 1er avril 2017

HORAIRES :

8 h pour mise en place petit chapiteau de D. Vançon – tables – bancs

(Jean-Claude Tramesel – Jean-François Couval – Hervé Collot – Luc Calley – Gérard Antoine – Francis Thiébaud)

9 h : inscriptions (Marguerite – Marie et Colette) + photo (Marguerite)

9 h 30 départ de la marche – Mr Jean-François Couval au début de la marche et les pompiers à l'arrière.

Jean-François Couval a préparé un itinéraire, il remet celui-ci à la Présidente. La distance est d'environ 7 km sans aucune difficulté.

Un courrier a été adressé aux professionnels de santé d'Aillevillers (Centre de soins ADMR – Pompiers – Pharmacie Brunol et infirmières libérales). Marie Baudouin confirme la présence des infirmières du centre de soins ADMR, Olivier Mottier confirme la présence des sapeurs pompiers. Pour les autres partenaires de santé nous n'avons pas encore de réponse.

Cyril Méline sera présent, il lui a été remis une affiche et des flyers.

Participation confirmée des membres du Club Canin et de l'Association Equit'Rando.

Denis Vançon prêtera comme l'an passé son chapiteau, une caution de 150 € étant prévue.

Pâtisseries : 1 à 2 gâteaux seront faits par :

Jocelyne Dévoille – Patricia Ogier – Marguerite Trenti – Jeanine Rizza – Lydie Antoine – Annette Tramesel – Marie Baudouin – Genevière Couval – Colette Fallot

Pose banderoles : 5 à poser 4 sur Aillevillers et 1 à l'entrée du Lyaumont. Elles sont prêtes, 4 se trouvant dans la petite salle de réunion au rez de chaussée de la mairie et la dernière avec piquets dans la salle des associations ancien locaux Magisac. Francis a donné son accord pour la pose de celles-ci 15 jours avant l'événement

Affiches – presse + info O.T. Luxeuil - site : Marguerite s'en occupe

Tarifs : inscription 3 € comprenant une boisson (tickets prévus)

Café – jus de pomme – eau : 0,50 €

S'il fait froid vin chaud : 1,00 €

Part de pâtisserie : 0,50 €

Marie Baudouin va se renseigner s'il était possible d'avoir quelques litres de soupe de potimarron aux escargots (Escargots du Thiéloup)

5. QUESTIONS DIVERSES

* Le Comité des fêtes souhaite participer à hauteur de 150 € au fleurissement de la commune. Les personnes présentes sont favorables à cette initiative, Évelyne Claudel fera faire une facture à son fournisseur de 150 € au nom du Comité des fêtes.

* Le stockage chapiteau, stands, décorations de Noël sera fait dans l'ancien local des employés communaux pour libérer la salle réservée aux associations

- A cet effet et le moment venu, il est prévu d'investir et mettre en place un système sécurisé pour ranger les barres des stands

*Marche/repas/pétanque dimanche 14 mai 2017

Il est demandé à Jean-François Couval de préparer 2 parcours sans difficulté de 7 à 8 km et 11 à 12 km. En cas de mauvais temps, la présidente se réserve la décision d'annuler la marche, seul le repas à midi et la pétanque l'après midi seraient alors maintenus.

*Néons : Le Comité des Fêtes en avait jusqu'à présent 12. 5 autres ont été confiés à Jean-Claude Tramesel pour préparation électrique. La trésorière va en racheter 4 autres prochainement. Au total, 21 néons seront proposés à la location.

*Manifestation du 14 juillet et réservation d'un clown :

La prestation demandée par ce clown est d'ordinaire 300 €, Marguerite Trenti a négocié :

50 €

2 emplacements (car il vend des bonbons également)

2 Repas et 2 boissons gratuites (clowns et son aide)

40 € supplémentaire pour fourniture gratuite des ballons modulés aux enfants. Il sera donc réglé à ce dernier 90 € le jour de la manifestation contre facture libellée au nom du Comité des fêtes. Les membres présents sont d'accord pour la réservation de cette prestation.